



Identité INS

Dr Jean-Charles Olivier
MRIM



CIV ELAN RETROUVE

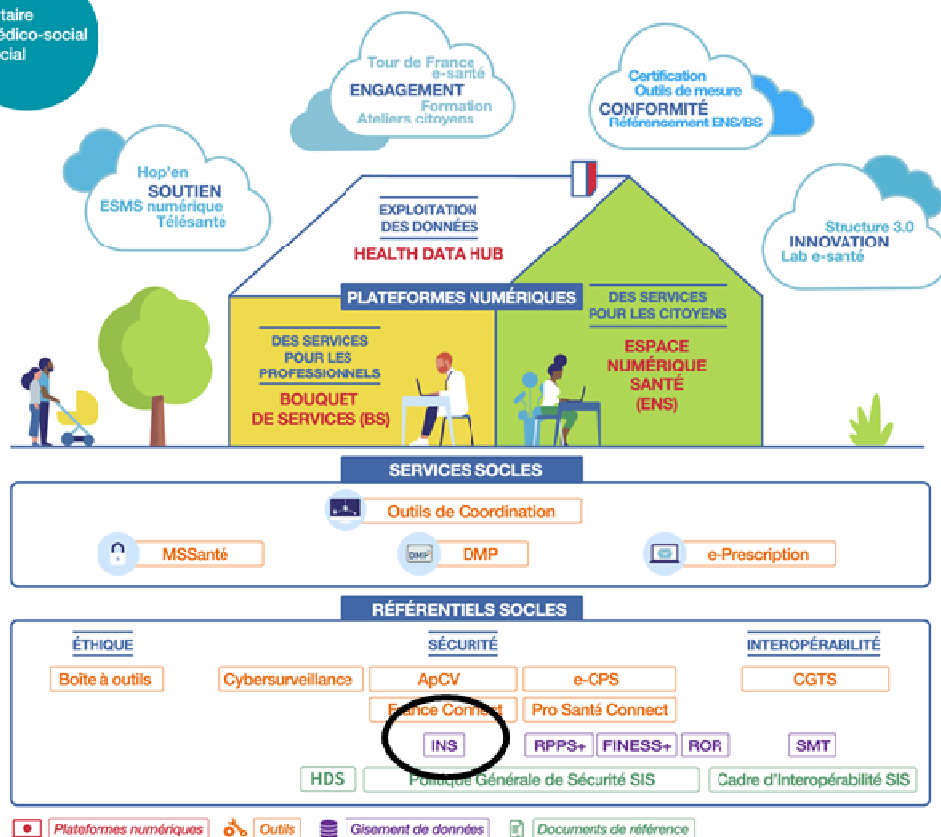
26 novembre 2020





L'INS, pierre angulaire du virage numérique

Sanitaire
+ médico-social
+ social



L'INS constitue l'un des **projets socles** de **la feuille de route nationale du numérique en santé** (mesure n°6) : il garantit que l'ensemble des projets de la feuille de route soient construits sur **des fondations solides**.



POUR RAPPEL

A partir du 1er janvier 2021, toutes les données de santé devront être référencées avec l'INS et les traits d'identité de référence.

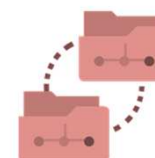


L'identité 'Identifiant National de Santé' ou INS ?

Identifiant unique et pérenne pour :



Sécuriser le référencement des données de santé et administratives des usagers



Faciliter l'échange et le partage des données de santé

par les **acteurs de la santé et du médico-social**



Identité INS

COMPOSITION

- ▶ **L'identité INS** = le matricule INS + son OID + les traits INS
- ▶ **Le matricule INS** = le NIR/NIA
- ▶ **L'OID** = l'identifiant de la structure à l'origine de l'attribution du NIR ou du NIA
- ▶ **Les traits INS** = les traits stricts de référence (issus des bases de référence de l'état civil)

L'identité INS provient des bases de l'état civil (INSEE) et non des bases de la CNAM

TRAITS DE REFERENCE

- ▶ **Nom de naissance**
- ▶ **Liste des prénoms de naissance** (séparateur espace)
- ▶ **Sexe**
- ▶ **Date de naissance**
- ▶ **Code commune naissance (Code INSEE)**





Identité INS qualifiée

L'identité de l'utilisateur à laquelle l'INS et les traits d'identité sont associés doit avoir été vérifiée par le biais de **procédures d'identitovigilance**



L'identité INS doit être **recupérée ou vérifiée par le biais du téléservice** développé par la CNAM, garantissant ainsi **sa conformité** aux bases nationales de référence.

Le matricule INS (et l'OID) ne peut être transmis que si **l'identité est qualifiée**



Le référentiel national d'identitovigilance (RNIV)

Le RNIV fixe **les exigences et recommandations en termes d'identification des usagers** dans les différents secteurs de la santé afin de maîtriser les risques dans ce domaine. Les exigences listées dans le RNIV sont **opposables à tous les acteurs*** :



Usagers du système de santé



Professionnels



Agents en charge de la création des identités



Éditeurs

Le RNIV a été élaboré par **le réseau des référents régionaux d'identitovigilance (3RIV)**.

Il est découpé en **plusieurs volets** : un volet **socle**, commun à toutes les structures, et plusieurs volets **spécifiques** (établissements de santé, structures non hospitalières, structures libérales, gouvernance régionale, gouvernance nationale).

Il comporte des **exigences SI**** opposables aux éditeurs, des **exigences PP**** opposables aux professionnels, des **recommandations SI** et des **recommandations PP**

Le RNIV sera publié annexé à un arrêté ministériel au **T1 2021**. Disponible dès maintenant sur le site du **Ministère de la santé**



*Liste des acteurs non exhaustive

** SI : Système d'information ; PP : Pratique professionnelle



Composition du RNIV

- RNIV 0 : points essentiels que tout acteur de santé doit connaître
- RNIV 1 : principes communs à tous les acteurs de santé
- RNIV 2 : mise en œuvre en établissement de santé
- RNIV 3 mise en œuvre dans les structures non hospitalières
- RNIV 4 : mise en œuvre dans les autres structures (cabinet...)
- RNIV 5. : gouvernance régionale
- RNIV 6 : gouvernance nationale

En établissement de santé



Les mesures phares du RNIV en identification primaire



- Traits obligatoires pour créer une identité
- Règles de saisie de l'identité
- Contrôle de cohérence entre l'identité de l'utilisateur et l'identité numérique
- Statut et attributs de l'identité
- Gestion de l'identité INS





Absence d'identité INS

Identities douteuses, fictives

- Interdiction d'appeler le téléservice INSi pour récupérer une identité INS (Exi SI 08 RNIV socle)

Cas légaux d'anonymat

- L'identité INS ne doit pas être utilisée

Identities particulières

- Absence de date de naissance, de noms, de prénom, de sexe dans la base état civil
- Ne pas récupérer l'identité INS
- Une évolution du téléservice est attendue en 2021





05

Récupérer l'identité INS



Récupérer l'identité INS

- Dans un outil répondant aux exigences du RNIV
- Lors de la création du dossier
- Lors de la première récupération de l'identité INS pour les patients connus



Quelles sont les deux opérations du téléservice ?

1. Récupération de l'identité INS



2. Vérification de l'identité INS



Il est nécessaire de se doter d'une **carte CPx nominative** pour pouvoir accéder au téléservice INSi.

Comment fonctionne l'opération de récupération de l'identité INS ?



1. RÉCUPÉRATION DE L'IDENTITÉ INS



Disponible !

COMMENT ?



Lecture automatique de la **carte Vitale***



Saisie des traits d'identité

Données à renseigner a minima : nom de naissance, un des prénoms de naissance, date de naissance et sexe

Données retournées :

Nom de naissance (nom de famille)
Prénom(s) de naissance (liste)
Date de naissance
Sexe
Lieu de naissance (code INSEE)
Matricule INS



CONCRÈTEMENT ?

- ▶ Le téléservice permet de récolter l'identité INS contenue dans **les bases nationales de référence**.
- ▶ L'appel de l'opération se fait de manière **unitaire** et nécessite l'utilisation d'une **carte CPx nominative**.
- ▶ **Une seule réponse** est retournée. Les données retournées par le téléservice **ne sont pas modifiables**.

L'utilisation de la carte vitale est à privilégier (Exi PP 06 RNIV socle)

Comment fonctionne l'opération de vérification de l'identité INS ?



2. VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ INS



Disponible au 2nd semestre 2020

Quel usage ?

- ▶ Vérification de l'identité INS **transmise par un autre professionnel** par rapport aux bases de référence
- ▶ Vérification de l'identité INS **contenue dans les bases du professionnel** par rapport aux bases de référence

Concrètement ?

- ▶ L'appel de l'opération peut se faire de manière **unitaire** ou **en masse**.
- ▶ L'utilisation d'une **carte CPx nominative** est nécessaire.



Qualifier l'identité INS

Qualifier l'identité INS



- Après le contrôle de cohérence avec une pièce d'identité
- En procédant à la validation de l'identité dans le référentiel identité



Les points d'attention

- ✓ Toute modification de l'identité ultérieure entraîne sa déqualification
- ✓ Importance de maîtriser les identités



Le patient refuse de présenter une pièce d'identité

- **La cohérence de l'identité INS avec l'identité de l'utilisateur ne peut être vérifiée.**
- **L'identité INS n'est pas qualifiée.**
- **Le matricule INS ne peut être utilisé dans les échanges entre professionnels de santé et du médico-social.**



Informer les patients